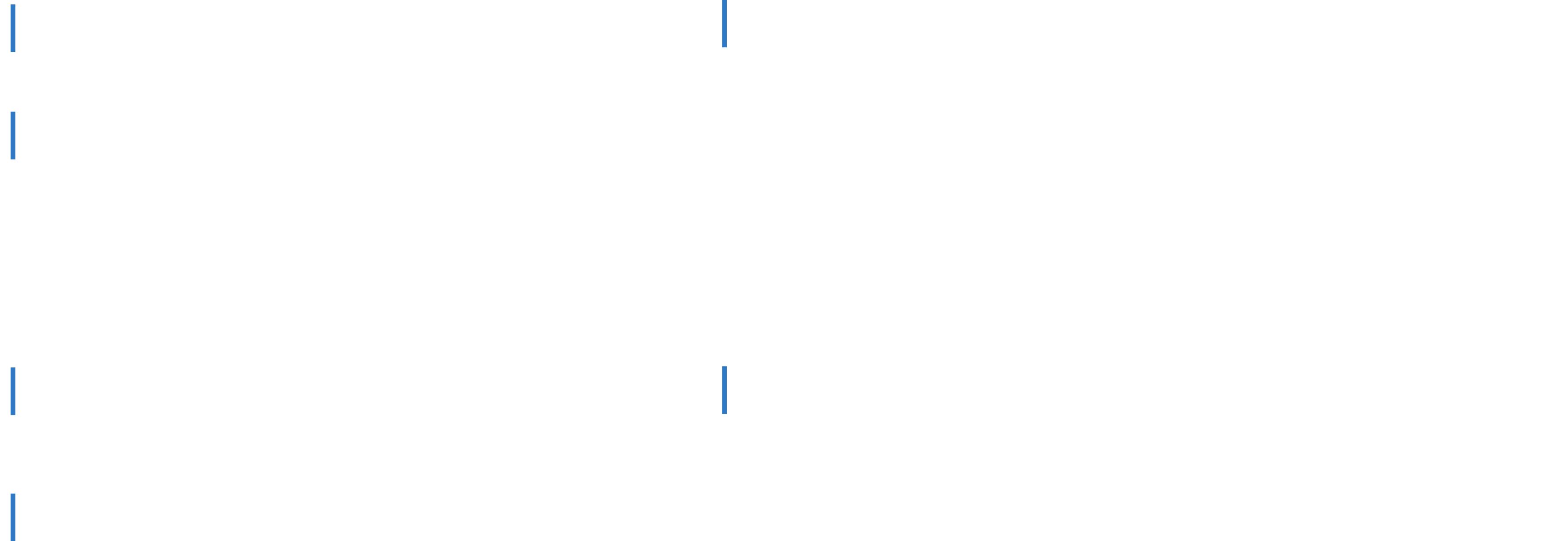




Code de déontologie



Table des matières



Un message de Ravi



Chère équipe de Cognizant,
Chaque jour, dans chaque interaction, avec nos clients, nos partenaires ou entre nous, nous envoyons un message sur qui nous sommes. Chez Cognizant, ce message est simple : vous pouvez nous faire confiance.

La confiance est le fondement de notre réussite. Il a fallu des décennies pour la gagner, mais une seule erreur suffit à la mettre en péril. C'est pourquoi l'intégrité n'est pas seulement une valeur personnelle. C'est une responsabilité partagée.

Notre **Code de déontologie** nous aide à protéger ce qui compte le plus : Notre réputation. Elle guide notre façon de mener nos activités, dans le respect de la loi, de l'éthique et des autres, sur tous les marchés où nous sommes présents.

Le Code énonce clairement que :

- Nous respectons toutes les lois applicables
- Nous prenons la parole lorsque quelque chose ne va pas
- Nous ne prenons pas de raccourcis pour obtenir des affaires
- Nous traitons tout le monde avec respect.

Ces attentes reflètent les valeurs que nous incarnons :

Œuvrer de concert

La collaboration et la confiance vont de pair

Assumer ses responsabilités

Pour notre entreprise, nos collègues et nos clients

Être intègre ne consiste pas seulement à éviter les erreurs. Il s'agit de la manière dont nous dirigeons, dont nous gagnons la confiance et dont nous grandissons ensemble. Montrons la voie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ravi Kumar S".

Ravi Kumar S
Président-directeur général

Placer la barre plus haut

Nous nous efforçons de faire preuve d'excellence en matière de conduite et de rendement

Faire ce qu'il faut

En particulier lorsque c'est difficile

Oser innover

Audacieux et responsable

Notre code



La bonne façon de faire les choses chez Cognizant

Nous concevons des entreprises modernes pour améliorer la vie quotidienne.
C'est notre objectif, et la manière dont nous le réalisons importe plus que jamais.

- Au cœur de notre objectif se trouve le désir d'améliorer non seulement les entreprises de nos clients, mais aussi la façon dont nous fonctionnons en tant que chef de file dans notre secteur. L'une des façons dont nous nous distinguons sur le marché est de maintenir les normes d'intégrité les plus élevées. Notre réputation et notre succès en dépendent; l'intégrité est au cœur de ce que nous sommes.
- Nous avons créé le présent Code de déontologie (le « Code ») afin de vous guider à agir conformément à nos normes d'intégrité. Le respect de toutes les lois et réglementations applicables est le point de départ, mais cela ne suffit pas pour garantir l'intégrité. Consulter le Code est également une étape nécessaire pour prendre les décisions et les mesures qui représentent le mieux Cognizant.
- Les principes de ce Code constituent le fondement du programme de déontologie et de conformité de Cognizant et ont été approuvés et pleinement soutenus par le conseil d'administration de Cognizant. Le conseil d'administration est chargé de superviser le programme de déontologie et de conformité.

- **Qui doit se conformer à notre Code?**

Notre Code s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés de Cognizant à l'échelle mondiale, y compris ceux de toutes les unités commerciales, filiales et coentreprises de Cognizant pour lesquelles Cognizant exerce un contrôle opérationnel (collectivement appelés « associés »).

- **Que se passe-t-il en cas de violation de notre Code?**

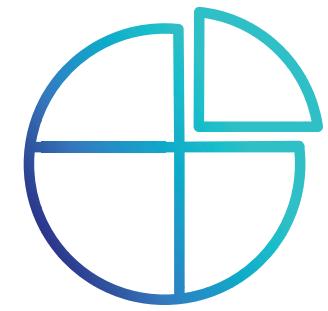
Selon la gravité de l'infraction, la confiance de nos parties prenantes pourrait être ébranlée et notre marque pourrait être ternie. C'est pourquoi toute violation du Code, de nos politiques ou de la loi peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Selon la gravité de l'incident, des conséquences civiles ou pénales peuvent même être engagées à l'encontre de la ou des personnes impliquées et de Cognizant.

Nos valeurs, fondement de notre culture

Le Code de déontologie est directement lié aux valeurs fondamentales de Cognizant, qui définissent notre façon de travailler et reflètent notre mode de fonctionnement lorsque nous donnons le meilleur de nous-mêmes. Nos valeurs soulignent l'importance de la manière dont nous atteignons nos objectifs. Elles sont à la base de notre réussite et nous poussent à privilégier la collaboration, l'excellence, l'intégrité et la responsabilité dans tout ce que nous faisons.

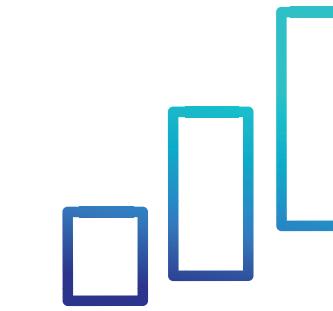
En incarnant nos valeurs, nous créons un environnement de travail positif et productif où chacun est habilité à contribuer à notre réussite collective. Notre engagement envers ces valeurs est inébranlable.

Le Code sert de feuille de route pour faire ce qui est juste. Il englobe également chacune des autres valeurs qui guident la prise de décision dans l'ensemble de l'organisation.



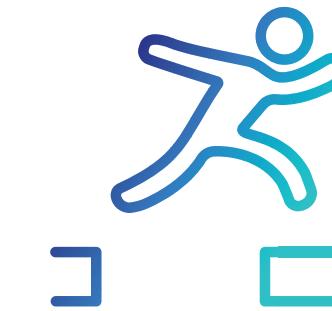
Œuvrer de concert

Nous voyons plus loin que nos rôles respectifs et nous nous appuyons sur les forces de chacun pour réussir ensemble



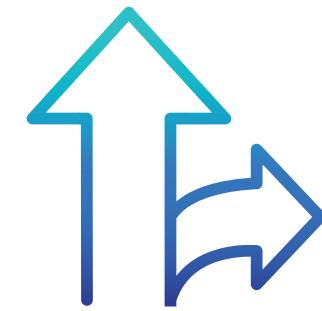
Placer la barre plus haut

Nous visons toujours l'excellence dans notre façon de travailler et dans ce que nous livrons



Oser innover

Nous repoussons les limites et saisissons les occasions qui se présentent pour réinventer ce qui est possible



Faire ce qu'il faut

Nous dirigeons tous avec intégrité et faisons des choix éthiques



Assumer ses responsabilités

Nous assumons la responsabilité des résultats pour notre entreprise, nos collègues et notre communauté.

Les principes de notre code

Les principes de notre Code définissent ce que signifie « faire ce qui est juste » chez Cognizant. Ils décrivent le lieu de travail que nous souhaitons créer et l'entreprise que nous aspirons à être pour nos parties prenantes : nos employés, nos clients et nos communautés.



01



Ces principes sont :

Mérriter la confiance

Nous nous efforçons en permanence d'être un partenaire d'affaires de confiance, en respectant non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la loi et en intégrant des normes déontologiques dans nos activités quotidiennes.

02



Nous respectons les personnes et l'environnement.

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sécuritaire et sain.

03



Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités

Notre engagement à mener nos activités de manière éthique implique que nous soyons responsables les uns envers les autres et envers nos parties prenantes, qu'il s'agisse de prendre des décisions financières judicieuses ou de protéger les informations et les actifs.

Prendre des décisions éthiques

Notre Code ne remplace pas le bon jugement que doivent exercer tous les associés Cognizant au quotidien. Lorsque vous êtes confronté à un dilemme éthique ou à une décision difficile, posez-vous les questions suivantes avant de décider d'agir.

- Cette action pourrait-elle être contraire à la loi?
- Cette action pourrait-elle violer l'esprit ou la lettre de notre Code ou de nos politiques ou de celles de nos partenaires d'affaires?
- Cette action pourrait-elle nuire à la marque, à la réputation ou aux relations d'affaires de Cognizant?
- Est-ce que d'autres associés ou une personne extérieure à Cognizant pourraient raisonnablement percevoir cette action comme inappropriée ou manquant d'intégrité?

En cas de doute, demandez conseil. Nous devons tous être préparés à rendre compte de nos décisions.





Exprimer ses préoccupations

Vous avez des préoccupations? Parlez-en. Si vous observez ou avez des raisons valables de soupçonner un comportement dangereux, contraire à l'éthique, illégal ou incompatible avec l'esprit de notre Code, de nos politiques ou de nos procédures, ayez le courage de le signaler. Cognizant prend au sérieux toutes les préoccupations signalées. Il existe plusieurs façons de faire part de vos préoccupations, et vous ne devez pas hésiter à utiliser le canal de signalement qui vous convient le mieux.

Comment soulever des préoccupations

- Vous pouvez commencer par vous adresser à votre gestionnaire, qui est souvent bien placé pour comprendre votre préoccupation et y répondre.
- Les associés sont fortement encouragés à utiliser la ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité de Cognizant (consultez la [page de ce document](#)).

Accessible par téléphone ou sur Internet, la ligne d'assistance vous permet (de manière anonyme, si vous le souhaitez) de poser des questions ou de faire part de vos préoccupations à toute heure du jour et de la nuit, 7 jours sur 7. Les informations que vous fournissez à la ligne d'assistance sont consignées en détail et transmises au bureau de la ligne d'assistance.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours communiquer avec un membre du Service juridique, des Ressources humaines ou de l'équipe Déontologie et conformité de Cognizant.

- Vous pouvez également communiquer avec notre responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
Courriel : chiefcomplianceofficer@cognizant.com
Par courrier : Cognizant Technology Solutions

À : Chief Ethics & Compliance Officer
Glenpointe Centre West 300 Frank W. Burr
Boulevard, Suite 36, 6th Floor Teaneck, New Jersey
07666 États-Unis

Nous ne tolérons jamais les représailles.

Cognizant s'engage à veiller à ce que ses associés ne subissent aucune mesure de représailles pour avoir signalé de bonne foi des problèmes liés à l'éthique et à la conformité. Les mesures de représailles peuvent inclure, sans s'y limiter, le congédiement, la rétrogradation, la suspension, le harcèlement, l'exclusion ou toute autre mesure visant une personne qui a signalé un cas de non-conformité ou de comportement contraire à l'éthique.

Les associés qui prennent part à des gestes de représailles pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement, selon ce que permettent les lois locales. Si vous soupçonnez que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été victime de représailles, signalez-le immédiatement par l'un de nos canaux de signalement.

Pour de plus amples renseignements sur notre interdiction quant aux mesures de représailles pour le signalement de comportements indésirables, veuillez consulter notre [Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles](#).

À quoi ressemble le processus d'enquête en matière de déontologie ou de conformité?



Toutes les préoccupations sont rapidement prises en compte et évaluées afin de décider des mesures à prendre. Les personnes qui soulèvent des préoccupations peuvent être contactées par l'équipe Déontologie et conformité ou les RH pour faciliter cette évaluation. Les préoccupations alléguant des violations du Code ou d'autres politiques de l'entreprise feront l'objet d'une enquête. Les plaintes concernant les rôles, les évaluations, la gestion du rendement, les conflits interpersonnels ou d'autres questions liées aux relations entre employés seront généralement transmises aux Ressources humaines afin d'être traitées indépendamment du processus d'enquête.

Enquêter sur des préoccupations

Les questions faisant l'objet d'une enquête sont confiées à un enquêteur interne de l'équipe Déontologie et conformité ou des Ressources humaines, en fonction du problème et du lieu. Les enquêteurs suivent un processus standard basé sur la confidentialité, la neutralité et la rigueur. Ils peuvent examiner les documents et interroger les associés pour recueillir des renseignements et déterminer si le Code ou les politiques de l'entreprise ont été violés.

Conclure une enquête

Les Ressources humaines aviseront les personnes qui sont responsables d'actes répréhensibles de toute mesure disciplinaire. La personne ayant signalé les faits sera informée de la fin de l'enquête. Les conclusions spécifiques de l'enquête et les décisions disciplinaires sont traitées comme confidentielles. Veuillez noter que les mesures disciplinaires possibles varient en fonction de la législation locale et des circonstances spécifiques de l'infraction, et peuvent inclure, par exemple, des avertissements verbaux ou écrits, des sanctions financières ou le congédiement.

Responsabilités du gestionnaire

En tant que gestionnaire, vous avez une responsabilité unique en ce qui concerne le processus d'enquête :

- Ne commettez pas d'actes de représailles et ne permettez pas à d'autres membres de votre organisation de le faire
- Soyez attentif aux représailles possibles au sein de votre équipe, qui peuvent souvent être subtiles et se produire des mois après qu'un signalement a été fait
- Maintenir la confidentialité des enquêtes

L'entreprise peut répondre à une préoccupation en menant une enquête. Coopérez toujours pleinement et fournissez des informations véridiques chaque fois que vous êtes impliqué dans une enquête menée par l'entreprise. Ne lancez jamais votre propre enquête; l'entreprise dispose de personnel spécialisé pour mener des enquêtes. Consultez la ressource [« Ce qu'il faut savoir sur les enquêtes menées par l'entreprise »](#) pour plus d'informations.

Enquêtes menées par le gouvernement

Aucune partie de notre Code ne doit être mal comprise pour vous empêcher de signaler une violation d'une loi à une agence gouvernementale ou de coopérer quant à toute enquête menée par le gouvernement. Si vous avez des questions concernant les enquêtes menées par le gouvernement, veuillez les adresser au Service juridique.



Confiance

Mériter la confiance

Chez Cognizant, nous nous efforçons en permanence d'être un partenaire commercial de confiance et une entreprise socialement responsable. Pour atteindre cet objectif, nous devons toujours respecter toutes les lois applicables et dépasser le simple respect des règles en intégrant systématiquement des normes déontologiques dans nos activités quotidiennes.

Prévenir les activités de corruption

Nous nous engageons à faire preuve de transparence dans toutes nos interactions avec nos partenaires d'affaires et les gouvernements. Agir avec intégrité signifie que nous ne tentons pas d'influencer leurs décisions par des pots-de-vin, des paiements indu, des promesses ou d'autres accords contraires à l'éthique.

De tels actes non seulement trahissent notre engagement à mener nos activités de manière éthique, mais peuvent également enfreindre les lois anticorruption internationales (par exemple, la Foreign Corrupt Practices Act américaine ou la Bribery Act britannique), exposant potentiellement l'entreprise et les personnes impliquées à des poursuites pénales ou à d'autres sanctions juridiques graves. Ces risques sont particulièrement élevés lors des interactions avec les institutions et les représentants du gouvernement.



Nous n'offrons pas de pots-de-vin et nous n'en recevons pas. N'autorisez, n'offrez, ne promettez et ne fournissez jamais quoi que ce soit de valeur, y compris un pot-de-vin, afin d'obtenir un contrat ou un avantage quelconque en rapport avec les activités ou les opérations de Cognizant.

De même, ne demandez ni n'acceptez aucun pot-de-vin, commission occulte ou autre avantage indu.

Nous n'effectuons pas de paiements de facilitation. Les paiements de facilitation visant à accélérer les démarches administratives courantes sont expressément interdits, même s'ils sont considérés comme une pratique courante au niveau local.

Nous comprenons comment Cognizant définit les représentants du gouvernement. Cognizant considère que les représentants du gouvernement comprennent un groupe plus large que celui des personnes occupant une fonction publique ou travaillant pour une agence gouvernementale. Elle englobe les employés de plusieurs de nos clients qui sont soit entièrement ou partiellement détenus ou contrôlés par l'État. Familiarisez-vous avec la définition de Cognizant telle qu'elle est énoncée dans le glossaire.

Nous tenons toujours des dossiers commerciaux complets et exacts. Les dossiers et les livres de l'entreprise doivent correctement refléter la véritable nature de toutes les transactions commerciales, quel que soit leur volume. Cela comprend les feuilles de temps, les notes de frais, la facturation des clients et d'autres documents.

Nous n'avons pas recours à des tiers pour « contourner » nos politiques. Ne faites pas appel à un tiers pour effectuer un paiement inapproprié en notre nom ou pour accomplir quoi que ce soit que nous ne pouvons pas faire en vertu de nos propres politiques et normes.

Nous n'offrons et ne recevons des cadeaux et des marques d'hospitalité d'affaires que lorsque cela est approprié et dans certaines circonstances. Les cadeaux, les repas ou autres courtoisies peuvent favoriser la bonne volonté et renforcer les relations d'affaires. Toutefois, si elles peuvent paraître extravagantes à une personne raisonnable, manquer de transparence ou ne pas être liées à un objectif commercial légitime, elles peuvent être considérées comme inappropriées et éventuellement susciter des inquiétudes quant à la corruption. Faites preuve de bon sens et de modération pour vous assurer que les marques de courtoisie professionnelles sont raisonnables et restent dans les limites établies. La [procédure en matière de cadeaux et de divertissements](#) de l'entreprise fournit des directives et des exigences d'approbation spécifiques que tous les associés doivent respecter.

L'échange de cadeaux et de divertissements avec nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs peut créer de la bonne volonté et renforcer les relations s'ils sont effectués correctement. Suivez ces conseils pour respecter les lois et les règles applicables à Cognizant et à la plupart des entreprises.



Responsabilités du gestionnaire

Surveillez les cadeaux et les divertissements offerts ou acceptés par les membres de votre équipe pour vous assurer qu'ils sont peu fréquents, qu'ils n'impliquent pas les mêmes destinataires dans le cadre d'un schéma répétitif et qu'ils ne sont pas somptueux. Sachez que la Procédure relative aux cadeaux et aux divertissements nécessite l'approbation de la direction dans certaines situations, et que cette approbation ne doit être accordée que lorsque le cadeau ou l'invitation en question répond à toutes les exigences de la procédure.

Puis-je les conserver? Vous pouvez accepter des cadeaux et des invitations s'ils ne visent pas à influencer votre jugement professionnel et s'ils sont conformes à notre procédure. Ils doivent être de valeur modeste, appropriés et peu fréquents. Cependant, vous ne pouvez jamais accepter (ou offrir) de l'argent ou des équivalents de trésorerie comme des cartes-cadeaux/certificats. Reportez-vous à la [Procédure relative aux cadeaux et aux divertissements](#) pour connaître les exigences d'approbation préalable.



Respecter la confidentialité des données

Cognizant s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de protection des données dans l'ensemble de ses activités. La protection des données personnelles est essentielle pour gagner la confiance, garantir le respect des lois mondiales sur la protection des données et permettre une innovation responsable liée aux technologies émergentes.

Notre programme de protection de la vie privée est fondé sur les principes directeurs de notre [Politique mondiale de confidentialité](#), que tous les associés doivent connaître :

- Legalité
- Équité et transparence
- Limitation de la finalité
- Minimisation des données
- Exactitude
- Limitation de la conservation
- Sécurité, intégrité et confidentialité
- Responsabilité



Nous sommes responsables de la protection et de la gestion de toutes les données personnelles que nous traitons conformément à ces principes. Cela inclut les données personnelles que nous détenons pour le compte de nos clients, ainsi que les données personnelles de nos collègues et d'autres personnes impliquées dans le cycle de vie professionnel, telles que les candidats à un emploi, les travailleurs externes et les sous-traitants, ainsi que les anciens associés. Ces responsabilités s'étendent également aux associés travaillant avec des tiers qui traitent des données personnelles pour notre compte : nous devons établir des attentes contractuelles avec ces tiers concernant le traitement et l'utilisation de toute donnée à caractère personnel et mettre en œuvre avec eux des mesures appropriées en matière de sécurité des données.

Le Bureau de la protection de la vie privée est toujours disponible pour répondre à toutes les questions sur la protection de la vie privée qui surviennent dans le cadre de votre travail.

Nous signalons immédiatement toute divulgation non autorisée, toute mauvaise manipulation ou toute perte de données personnelles. Différentes lois internationales sur la protection des données exigent que de telles situations soient signalées dans un délai très court. Un signalement rapide au moyen des canaux appropriés de déclaration des incidents de sécurité des données est donc essentiel.

Agir de manière juste et honnête

La concurrence loyale n'est pas seulement une obligation légale, elle est essentielle à l'innovation et à la création de valeur pour nos clients et nos parties prenantes. En tant que tel, cela fait partie intégrante de notre façon de vivre nos valeurs « Placer la barre plus haut » et « Oser innover », tout en constituant la pierre angulaire de notre façon de « Faire ce qu'il faut ». Nous livrons une concurrence vigoureuse fondée sur les mérites de nos talents et de nos offres, mais toujours dans le respect de la loi et de l'éthique.



Nous respectons les renseignements confidentiels de nos concurrents. Afin de concurrencer de manière équitable au niveau du marché, nous devons démontrer le même respect quant aux renseignements confidentiels de nos concurrents que celui que nous avons pour nos propres données et renseignements. Recueillez toujours des renseignements concernant la concurrence d'une façon légale et éthique et n'employez jamais de mesures déloyales ou frauduleuses. Par exemple, nous ne devons jamais :

- Utiliser notre accès aux systèmes clients pour rechercher ou consulter des informations sur nos concurrents, telles que des présentations, des données sur les effectifs ou des conditions commerciales;
- Ne pas tenir compte des obligations de confidentialité que les candidats et les nouveaux associés provenant de sociétés concurrentes ont envers ces dernières; ou
- Conserver ou faire appel à un tiers pour recueillir des renseignements confidentiels que nous ne pouvons pas obtenir nous-mêmes.

Nous nous conformons aux lois antitrust et régissant la concurrence en vigueur dans les pays où nous menons des affaires. Ne concluez jamais d'accord et ne faites jamais de plan avec des concurrents dans le but de limiter ou de restreindre la concurrence. Ne discutez pas de sujets sensibles sur le plan concurrentiel avec des concurrents, comme les prix, les conditions commerciales, le rendement financier, la stratégie de marché ou la rémunération des employés. Si un concurrent aborde l'un de ces sujets avec vous, mettez poliment fin à la conversation et signalez-le immédiatement à l'équipe Déontologie et conformité ou au Service juridique.

Familiarisez-vous avec la [Politique de concurrence mondiale](#) de Cognizant et demandez conseil en cas de doute.

Nous adoptons des pratiques éthiques en matière de vente, de marketing et de livraison. Ne cherchez jamais à obtenir un avantage indu en utilisant abusivement des renseignements confidentiels, en manipulant, en dissimulant ou en déformant des faits, ou en recourant à toute autre pratique déloyale. Nos communications concernant nos services, qu'elles soient orales ou écrites dans des supports promotionnels, doivent toujours être exactes. Ne faites jamais de fausses déclarations au sujet de nos concurrents et ne dénigrez jamais leurs produits, services ou talents. Évitez les engagements sur lesquels nous ne pouvons pas raisonnablement respecter notre norme d'excellence. Reconnaissez que faire des affaires avec des entités gouvernementales peut impliquer des exigences et des restrictions légales qui s'appliquent aux appels d'offres, aux prix et à la livraison, et que le Service juridique doit être consulté avant de saisir de telles occasions.



Ne jamais prendre part à des opérations d'initiés

Cognizant s'efforce de préserver des marchés justes et ouverts pour effectuer des transactions sur les titres de l'entreprise. Nous ne négocions jamais sur la base d'informations non publiques importantes et nous ne permettons pas à notre famille ou à nos amis de le faire. Dans le cadre de notre travail auprès de Cognizant, nous pouvons parfois avoir connaissance d'informations non publiques importantes au sujet de Cognizant ou d'une autre société (par exemple un client actuel ou potentiel, un partenaire ou une entité ciblée pour une fusion ou une acquisition). Nous avons l'obligation de ne pas divulguer de tels renseignements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, et de nous assurer que nous et nos affiliés, comme les membres de notre famille, n'effectuons aucune opération sur cette base.

Les associés de Cognizant doivent comprendre et respecter pleinement la [Politique sur les délits d'initiés](#) ainsi que les politiques et procédures connexes de Cognizant.



Respecter les lois sur le commerce international et les exigences en matière de voyages

Chez Cognizant, notre présence mondiale exige une prise de conscience et un engagement en matière de conformité commerciale internationale. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, le respect des lois commerciales n'est pas seulement une obligation légale : il protège nos employés, nos clients et notre réputation, et nous permet de continuer à livrer l'innovation au-delà des frontières sans interruption.

Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations commerciales applicables à notre entreprise mondiale.

Il s'agit notamment des embargos, des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation, des exigences à l'importation et des réglementations anti-boycottage. Ces lois et réglementations s'appliquent à plusieurs aspects de notre activité, notamment à la manière dont nous importons et exportons des biens, des services, des logiciels et des technologies. Dans certains cas, elles peuvent nous restreindre ou nous interdire de faire des affaires dans ou avec certains pays, gouvernements et individus.

Les associés doivent connaître les juridictions soumises à embargo et les types de restrictions décrits dans la [Politique relative à la conformité commerciale mondiale](#) et doivent contacter l'équipe Conformité commerciale mondiale pour obtenir des conseils.

De même, en tant qu'entreprise internationale qui dépend de la mobilité de sa main-d'œuvre, nous devons connaître et respecter les lois sur l'immigration des pays dans lesquels nous travaillons, que ce soit dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'une réinstallation à long terme. Tous les associés doivent obtenir les permis de travail ou visas nécessaires en consultation avec l'équipe Mobilité mondiale avant d'effectuer un voyage international dans le cadre de leur travail chez Cognizant. Obtenez toujours l'approbation de l'équipe Mobilité mondiale, des RH et de votre direction avant de vous rendre au travail à l'étranger.



Prévenir le blanchiment d'argent

Cognizant s'engage à empêcher l'utilisation de notre entreprise pour le blanchiment d'argent ou le financement d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent consiste à transférer les produits d'activités criminelles par le biais du système financier afin d'en dissimuler l'origine criminelle, souvent au moyen de transactions avec des entreprises qui semblent légitimes. Nous nous conformons à toutes les lois contre le blanchiment d'argent pour empêcher les tiers de tenter de dissimuler l'origine de fonds illicites.

Nous savons avec qui nous faisons affaire. Nous nous engageons à ne faire affaire qu'avec des parties réputées impliquées dans des activités commerciales légitimes. Suivez toutes les procédures pour effectuer les vérifications préalables appropriées sur les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires, et surveillez toute transaction suspecte, demande de paiement ou modification de la structure de propriété ou des comportements. Si vous observez ou soupçonnez une telle activité, signalez-la immédiatement au Service financier, à l'équipe Déontologie et conformité ou au Service juridique.



Politiques, procédures et ressources liées à la confiance

Politique anticorruption

Procédure relative aux cadeaux et aux divertissements

Politique relative aux affaires menées dans le secteur public des États-Unis

Politique mondiale sur les dons de bienfaisance

Procédure anticorruption pour la sélection et la conservation de tiers

Liste des clients gouvernementaux

Politique de concurrence mondiale

Politique relative à la conformité commerciale mondiale

Politique sur les délits d'initiés

Portail de la déontologie et de la vérification de la conformité de Cognizant

Procédure de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

Procédure de conformité à la lutte contre la corruption dans les recommandations de tiers

Politique de confidentialité mondiale

Avis concernant la vie privée des associés

Respect

Nous respectons les personnes et l'environnement.

Cognizant est une entreprise axée sur les personnes. L'une de nos valeurs fondamentales est « Œuvrer de concert », qui nous incite à dépasser nos rôles et nos titres et à compter sur les forces de chacun pour gagner en équipe. En travaillant en équipe, nous nous positionnons pour mettre en pratique notre valeur fondamentale « Placer la barre plus haut » afin d'atteindre l'excellence dans notre façon de travailler et dans ce que nous livrons. Les équipes s'épanouissent dans des environnements fondés sur l'équité, le respect et la sécurité. Elles sont plus fortes lorsque les différences sont valorisées et que les idées peuvent être exprimées librement.

Pour travailler ensemble et placer la barre plus haut, nous devons être des membres impliqués de l'équipe Cognizant. Ce sens du civisme s'étend aux communautés et aux environnements dans lesquels nous opérons.



Maintenir les normes de professionnalisme les plus élevées

Nous traitons nos collègues avec dignité.
Il n'y a pas de place chez Cognizant pour les traitements inappropriés, irrespectueux ou abusifs envers les collègues. Les responsables hiérarchiques doivent montrer l'exemple : les responsabilités managériales ou autres positions d'autorité ne doivent jamais être utilisées à mauvais escient pour nuire à notre culture de professionnalisme ou pour servir des intérêts personnels.

Nous communiquons de manière respectueuse et appropriée.

Soyez attentionné dans vos communications avec vos collègues, vos clients et les autres personnes avec lesquelles vous travaillez. Reconnaissez que votre activité personnelle sur les réseaux sociaux peut avoir un impact sur l'environnement de travail. Évitez de publier quoi que ce soit qui pourrait être interprété comme du harcèlement ou de la discrimination, qui violerait la confidentialité de vos collègues ou clients, ou qui menacerait ou insulterait une personne ou une entreprise.

Nous agissons à titre de représentants de Cognizant.

Notre professionnalisme et notre comportement individuels peuvent influencer la façon dont les clients, les partenaires d'affaires, les fournisseurs et les futurs employés perçoivent Cognizant. Que ce soit au bureau, en ligne, lors d'un voyage d'affaires, d'une conférence ou d'un événement, ou dans le cadre d'une activité de recrutement, agissez comme si votre réputation et celle de Cognizant étaient en jeu.

Respecter les droits de la personne

Nous défendons les droits de la personne dans toutes nos activités à l'échelle mondiale. Quiconque travaille chez Cognizant a droit à un salaire et à des horaires équitables, conformes aux lois locales, et a droit à un environnement exempt de discrimination, de harcèlement et de représailles.

Nous ne tolérons aucune forme d'esclavage moderne. Nous nous engageons à prévenir toutes les formes d'esclavage moderne et n'utilisons ni ne tolérons le travail forcé ou servile des enfants, ni la traite des êtres humains. Nous ne travaillerons pas avec des tiers qui se livrent à de telles pratiques.

S'engager en faveur de la responsabilité environnementale

Nous nous sommes engagés à agir de manière responsable sur le plan environnemental.

Nous employons des pratiques durables afin d'aider à réduire notre empreinte écologique et aussi pour veiller à ce que notre impact sur la planète soit positif. Respectez toujours les lois, les réglementations et les normes environnementales qui sont en vigueur dans votre région.



Protéger la santé et la sécurité de soi et des autres

Notre succès dépend de la sécurité de tous sur le lieu de travail :

- **Nous offrons un environnement de travail sécuritaire**
- **Nous menons toutes nos activités commerciales avec les autorisations, agréments et contrôles nécessaires**
- **Nous ne tolérons aucune forme de violence, de menace de violence, d'intimidation, de harcèlement ou d'abus sur le lieu de travail**
- **Nous ne travaillons pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**
- **Nous interdisons l'utilisation, la vente ou la possession de drogues illégales sur notre propriété ou dans le cadre des activités de l'entreprise**

Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse sur le lieu de travail, signalez-la immédiatement à un responsable, à la Sécurité d'entreprise, à l'équipe Déontologie et conformité ou aux Ressources humaines.

Traiter les gens équitablement et interdire la discrimination et le harcèlement

Nous prenons des décisions en matière d'emploi sur la base du mérite. Nous traitons les autres avec équité et respect et valorisons les contributions individuelles de l'un l'autre. Nous ne faisons jamais de discrimination fondée sur les caractéristiques protégées par la loi, telles que la race, la couleur, la religion, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, l'état civil, le handicap, le service militaire ou le statut d'ancien combattant, lorsque nous prenons des décisions en matière d'emploi, y compris celles liées au recrutement, à l'embauche, à la formation, à la promotion, au congédiement ou à l'établissement des conditions d'emploi. Nous respectons également toutes les lois en vigueur concernant les chances égales d'accès à l'emploi, notamment celles qui ont trait à la discrimination et au harcèlement.

Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire, abus d'autorité, représailles ou harcèlement de quelque nature que ce soit, y compris à caractère sexuel. Nous nous abstenons également de faire des blagues, des insultes ou d'autres remarques sur les caractéristiques d'une personne protégées par la loi ou sur des sujets à caractère sexuel. Nous ne devons en aucun cas tolérer, encourager ou créer un environnement offensant, violent, discriminatoire, abusif, hostile ou incitant à des représailles, que ce soit dans un lieu où nous menons les activités de l'entreprise, tel qu'un bureau Cognizant ou le site d'un client, ou dans d'autres lieux où nous nous réunissons pour une activité ou un événement lié au travail (tel qu'un restaurant, un hôtel ou un centre de conférence).

Politiques et ressources liées au respect

[Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité](#)

[Politique des droits de la personne](#)

[Politique mondiale de prévention du harcèlement, de la discrimination et de l'intimidation en milieu de travail](#)

[Politique sur les médias sociaux](#)

[Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles](#)

Consultez le site [Politiques des ressources humaines](#) pour connaître les politiques et obtenir des informations spécifiques à chaque pays.

[Site de durabilité et de citoyenneté d'entreprise](#)



A professional woman with grey hair, wearing a tan blazer and a blue blouse, is seated at a conference table during a meeting. She is gesturing with her hands as she speaks. Other people are visible in the background, also engaged in the discussion. The setting appears to be a modern office or conference room.

Responsabilité

Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités

L'une de nos valeurs fondamentales est « Assumer ses responsabilités » qui témoigne de notre responsabilité partagée pour les résultats que nous obtenons en tant qu'entreprise, pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles, nous devons tous agir comme les propriétaires de l'entreprise, en ayant à cœur son succès et sa réputation. Cela signifie protéger nos renseignements confidentiels et nos actifs ainsi que ceux de nos clients, exercer une bonne gestion financière et respecter toutes les procédures et tous les protocoles établis applicables à nos activités. Cela signifie également faire preuve de bon sens dans la prise de décisions, rester dans les limites de notre autorité et savoir quand faire remonter l'information à la direction ou demander conseil à un expert en la matière.

Assurer la sécurité de l'information

La sécurité de l'information dépend de la vigilance, du bon sens et du jugement. Rappelez-vous les points clés suivants :

En matière de sécurité de l'information, nous appliquons le principe du besoin d'en connaître. N'accédez jamais, ne traitez jamais et ne conservez jamais des renseignements confidentiels ou protégés, sauf si vous avez un besoin commercial légitime de le faire. De même, ne partagez ces renseignements qu'avec des personnes qui ont un besoin légitime de les connaître. Vérifiez si des restrictions légales, contractuelles ou politiques supplémentaires s'appliquent à ces informations et, le cas échéant, respectez-les.

Nous utilisons des appareils, des outils et des logiciels approuvés par Cognizant ou par nos clients pour mener à bien notre travail. Ne téléchargez ni n'installez aucun logiciel non autorisé sur les ordinateurs de Cognizant ou des clients. N'utilisez pas de logiciels, d'applications ou de services infonuagiques tiers non approuvés pour Cognizant ou le travail des clients sans avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires. De même, n'utilisez pas d'applications de messagerie non approuvées pour vos communications professionnelles importantes.

La vigilance concernant l'utilisation des actifs, des systèmes et des biens de l'entreprise et des clients est également essentielle à la sécurité de l'information.

- Familiarisez-vous avec la [politique sur l'utilisation acceptable de Cognizant](#)
- Lorsque vous utilisez la technologie et les systèmes d'un client, prenez connaissance des obligations contractuelles et respectez-les.
- Protégez vos appareils professionnels et ceux de vos clients contre le vol ou la perte, et empêchez tout accès non autorisé à vos installations
- Ne communiquez jamais vos mots de passe ou authentifiants, même à vos collègues ou dans le but d'accomplir une tâche professionnelle.

Nous signalons immédiatement tous les incidents liés à la sécurité de l'information à la Sécurité d'entreprise.

Faire un signalement en utilisant le service en ligne
[Portail MyService](#)

Envoi de courriels
CorporateSecurity@cognizant.com

Ou composez l'un des numéros sans frais suivants :
1 800 572-0473 (Inde),
0 800 678-1616 (Royaume-Uni) ou
1 866 822-2024 (États-Unis).

Pour toute question relative à la sécurité de l'information, y compris les demandes d'autorisation d'utiliser des outils ou des logiciels qui ne sont pas généralement approuvés, communiquez avec la Sécurité d'entreprise.

protéger les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Les renseignements confidentiels sont définis de manière large et peuvent englober presque tout type de renseignements non publics relatifs aux activités commerciales, au rendement, aux opérations ou au personnel d'une entreprise.

Les exemples incluent, sans s'y limiter : les plans stratégiques, les données financières, les informations relatives aux prix ou aux coûts, les listes de clients et les conditions contractuelles.

Les renseignements confidentiels de Cognizant sont l'un de nos actifs les plus importants. Il en va de même pour nos clients et nos partenaires d'affaires : les informations confidentielles que nous détenons pour leur compte ou auxquelles nous avons accès dans leur environnement sont essentielles pour eux. Une mauvaise gestion des informations confidentielles peut compromettre notre avantage concurrentiel et celui de nos clients.



Nous sommes tous responsables de la gestion et de la sécurisation des renseignements confidentiels que nous traitons dans le cadre de notre travail, conformément à toutes les politiques et procédures pertinentes de l'entreprise. Cette obligation s'étend même après avoir quitté l'entreprise, lorsque nous devons continuer à préserver la confidentialité des informations de l'entreprise (ou du client) et restituer tous les documents et fichiers stockés électroniquement. Dans le même ordre d'idées, nous devons respecter la confidentialité des informations de nos anciens employeurs. Ne partagez pas les informations ou documents confidentiels d'un ancien employeur, même ceux que vous avez créés, au sein de Cognizant, et ne demandez pas à vos collègues de partager ce type de documents provenant de leurs anciens employeurs.

Les mêmes principes s'appliquent à la propriété intellectuelle. Protéger nos idées et celles de nos clients, concurrents, partenaires d'affaires et anciens employeurs afin de préserver notre avantage concurrentiel et notre réputation. Respectez les droits de propriété intellectuelle d'autrui en vous procurant les licences ou autorisations appropriées avant d'utiliser des logiciels, des codes, des contenus ou des documents protégés par des droits d'auteur appartenant à des tiers. Ne confondez pas disponibilité et droit d'utilisation.

Signalez toute utilisation abusive de renseignements confidentiels ou de propriété intellectuelle à l'équipe Déontologie et conformité ou au Service juridique.

Éviter et gérer les conflits d'intérêts

Parfois, nos intérêts personnels entrent en conflit avec nos rôles chez Cognizant. Un conflit d'intérêts survient lorsque nos activités, intérêts ou relations extérieurs pourraient créer ou sembler créer un motif pour prendre une décision qui n'est pas dans le meilleur intérêt de Cognizant.

Des conflits potentiels pourraient en résulter :

- Activités professionnelles externes
- Fonctions d'administrateur et autres rôles organisationnels
- Investissements et arrangements financiers
- Relations personnelles étroites
- Occasions d'affaires de l'entreprise
- Cadeaux et divertissements

Nous ne menons des affaires que pour servir au mieux les intérêts de Cognizant. Faire passer nos intérêts personnels avant ceux de Cognizant crée un conflit d'intérêts actif et n'est pas autorisé. Dans le cadre de nos fonctions chez Cognizant, nous ne prenons jamais de décisions lorsque nous avons un intérêt personnel dans le résultat. De même, nous n'utilisons jamais notre lien avec Cognizant à des fins de gain personnel de quelque nature que ce soit.

Nous identifions et divulguons les conflits d'intérêts potentiels. Cognizant exige que les associés divulguent toute situation dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle donne lieu à un conflit d'intérêts. Si vous pensez être confronté à une situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts, ou à quelque chose que d'autres pourraient raisonnablement percevoir comme un conflit d'intérêts, vous devez le signaler à votre responsable ou à l'équipe Déontologie et conformité, conformément à notre [Politique relative aux conflits d'intérêts](#). Plus vous divulguez tôt, mieux c'est.

L'**existence d'un conflit n'est pas une indication d'actes répréhensibles.** Les conflits peuvent souvent être résolus sans intervention particulière, mais ils nécessitent parfois une intervention plus musclée. La clé d'une gestion efficace réside dans la divulgation rapide, qui garantit l'intégrité et la transparence de nos opérations. Le non-respect de cette consigne pourrait nuire à votre réputation, à celle de Cognizant et à nos relations avec nos clients et fournisseurs.

Responsabilités du gestionnaire

- Veillez à ce que les membres de l'équipe reconnaissent les conflits d'intérêts, y compris ceux impliquant des relations personnelles étroites, et y remédient rapidement
- Faites preuve de transparence quant à vos liens personnels avec des organisations et des candidats, et prenez les mesures appropriées pour protéger l'intégrité de toute décision de Cognizant les concernant
- Prenez connaissance des critères d'approbation des conflits d'intérêts relevant de votre autorité
- Surveillez tout conflit résolu afin de détecter les changements qui pourraient nécessiter une réévaluation

Questions clés pour aider à identifier les conflits d'intérêts

- Est-ce que j'utilise les ressources de l'entreprise à mon profit?
- Est-ce que j'établis une relation qui peut sembler avoir une incidence sur les décisions que je prends pour Cognizant?
- Ai-je une participation dans une entreprise qui travaille avec ou qui est en concurrence avec la Société?
- Quelqu'un remettrait-il en question mon jugement en se basant sur quelque chose que je fais en dehors du travail ou sur une relation que j'ai?

Utiliser les technologies émergentes et l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable

Chez Cognizant, nous croyons que la technologie doit servir l'humanité. À mesure que nous continuons à déployer de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA), dans nos solutions et nos opérations, nous nous engageons à garantir que leur utilisation soit éthique, transparente et conforme à nos valeurs fondamentales.

L'IA responsable chez Cognizant est fondée sur la confiance et conçue pour respecter les normes les plus élevées en matière de sécurité, de fiabilité et d'autonomisation humaine. Soyez guidé par nos [principes d'IA responsable](#) dans votre utilisation de l'IA :

- Conception axée sur la transparence, l'explicabilité et la traçabilité
- Promotion de l'équité, de l'inclusion et de l'accessibilité
- Protection des renseignements personnels et les systèmes d'IA contre les menaces et les vulnérabilités
- Promotion de la responsabilité humaine et de la participation
- Développement de systèmes robustes et sécuritaires qui fonctionnent constamment comme prévu
- Création de solutions d'IA qui peuvent croître et s'adapter au fil du temps, tout en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux

Nos principes en matière d'IA responsable s'appliquent à tous les systèmes d'IA développés, utilisés ou déployés par Cognizant, que ce soit à des fins internes ou dans le cadre des services fournis à nos clients. Ils s'appliquent à toutes les équipes Cognizant impliquées dans le cycle de vie de l'IA : de l'acquisition des données à la conception, au déploiement, à la surveillance et à la mise hors service. Alors que nous exploitons le potentiel de l'IA, visitez le [Centre d'IA responsable](#) pour obtenir des conseils, des formations et des cadres qui vous permettront d'aborder les questions éthiques et de vous conformer aux normes et réglementations mondiales en constante évolution.



Pratiquer une bonne gestion financière

Nous avons la responsabilité envers nos parties prenantes d'être de bons gestionnaires financiers des ressources de l'entreprise. En tant que société cotée en bourse, nous devons fournir des informations financières précises et opportunes à la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et à d'autres organismes de réglementation, et tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans l'intégrité de ces informations. L'intégrité doit avant tout être au cœur de nos décisions financières et de nos rapports financiers, sans exception.



Nous prenons des décisions fiscales et financières qui servent le mieux les intérêts de l'entreprise. Utilisez toujours judicieusement les ressources de l'entreprise et veillez à ce que les dépenses soient conformes à toutes les politiques et procédures pertinentes de Cognizant. Ce faisant, nous protégeons non seulement les actifs de l'entreprise, mais contribuons également à son succès global et à sa pérennité.

Nous saisissons avec précision notre temps et nos dépenses, et enregistrons et justifions toutes les transactions dans nos livres, registres et comptes. Afin de pouvoir établir des états financiers et des factures exacts, nos comptes et registres doivent refléter correctement et en temps opportun toutes les activités et transactions, sans exception. Cognizant ne tolère aucune fraude de quelque nature que ce soit, la soumission d'entrées fausses ou trompeuses dans nos livres et registres, ou des factures ou des réclamations inexactes aux clients ou aux tiers avec lesquels nous travaillons.

Nous protégeons les données financières sensibles contre une divulgation à des tiers Ne partagez des données financières sensibles qu'avec ceux qui ont un besoin légitime de les connaître et qui sont autorisés à les recevoir. Avant de transmettre des données financières sensibles à Cognizant à un tiers, prenez toutes les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de ces informations. Cela peut impliquer l'utilisation du chiffrage, de canaux de communication sécurisés et la vérification de l'identité du destinataire et de son autorisation à recevoir les données.

Responsabilités du gestionnaire

- Les gestionnaires de personnes et de projets ont un rôle particulièrement important à jouer dans la gestion financière
- Examinez attentivement les rapports de dépenses pour obtenir la documentation appropriée et l'alignement sur toutes les politiques et directives
- N'approuvez que les factures qui sont correctement appuyées et suffisamment détaillées
- Assurez-vous que les fonds de l'entreprise ne sont utilisés qu'aux fins prévues

Approvisionnement

De saines pratiques d'approvisionnement et une bonne gestion financière vont de pair. Nous ne prenons pas nos décisions d'achat en fonction de faveurs, de relations personnelles ou de recommandations. Ces décisions doivent être fondées sur le coût, la qualité et les intérêts de Cognizant. Respectez les exigences de la [Politique relative à l'acquisition de biens et de services](#) et consultez l'équipe Approvisionnement pour s'assurer que les ressources de l'entreprise sont appropriées.

Communiquer avec soin et attention

La communication par l'intermédiaire des médias sociaux et des communautés en ligne nous permet de réseauter, de promouvoir nos capacités et d'améliorer notre profil et notre réputation. Mais il est important de reconnaître que nos communications externes peuvent avoir un impact réel sur les activités de Cognizant, nos clients et notre réputation. Vous êtes tenu de faire preuve de bon sens dans vos communications externes, y compris dans vos activités en ligne et sur les réseaux sociaux.

Suivez ces directives :

Nous ne communiquons pas à l'externe au nom de l'entreprise à moins d'y être autorisés. Les déclarations publiques de Cognizant doivent toujours être honnêtes et précises, et seules les personnes autorisées peuvent communiquer la position officielle de l'entreprise. Toutes les communications au nom de Cognizant doivent être effectuées dans le respect des paramètres définis dans la [Politique relative aux communications externes](#). À moins d'avoir l'autorisation écrite requise, ne communiquez pas au nom de Cognizant. Toutes les demandes provenant des médias et de la communauté des analystes doivent être adressées aux [Communications externes](#) et gérées par cette équipe.

Nous utilisons les médias sociaux de manière responsable. Nos activités personnelles sur les réseaux sociaux peuvent avoir un impact sur la réputation de Cognizant. Il est donc important de toujours faire preuve de bon sens et de courtoisie. Ne partagez jamais d'informations non publiques concernant Cognizant, nos clients et nos partenaires d'affaires. Reconnaissez que le contexte est important : lorsque vous faites des commentaires sur un sujet qui pourrait être attribué à Cognizant, précisez clairement que vos opinions sont personnelles et ne reflètent pas celles de Cognizant.



Gérer les dossiers de manière responsable

Nous conservons et éliminons les dossiers commerciaux de manière légale et responsable.

Les dossiers créés par les associés dans le cadre de leur travail sont la propriété de Cognizant et doivent être gérés en conséquence. Respectez toujours la [Politique de conservation des dossiers](#) et les calendriers de conservation associés qui s'appliquent à nos sites et projets, et ne détruisez jamais de documents, sauf si cela est conforme aux exigences applicables en matière de conservation des documents et/ou à toute notification de conservation légale.



Politiques et ressources liées à la responsabilité

[Politique sur une utilisation acceptable](#)

[Politique relative à l'acquisition de biens et de services](#)

[Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

[Politique relative aux communications externes](#)

[Politique de gérance financière](#)

[Politique relative à la propriété intellectuelle](#)

[Politique de conservation des dossiers](#)

[Centre d'IA responsable](#)

[Politique sur les médias sociaux](#)

Nous avons tous un rôle à jouer

Responsabilités de chacun :

En tant qu'associé, chacun d'entre nous est responsable du maintien de notre culture d'intégrité. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, mais cela fait également partie intégrante de notre engagement envers l'excellence et notre volonté d'être une entreprise citoyenne responsable. Les associés de tous les niveaux de l'entreprise doivent :

- Agissez toujours avec intégrité et honnêteté, et faites preuve de jugement
- Évitez de laisser la pression de la réussite vous pousser à faire des choses que vous savez être mauvaises : personne n'a le droit de vous obliger à faire quelque chose qui enfreint notre Code.
- Respectez toutes les politiques, tous les protocoles et toutes les lois qui s'appliquent à votre travail.
- Suivez toutes les formations qui vous sont assignées; c'est la meilleure façon d'apprendre
- Exprimez-vous si vous voyez ou soupçonnez une inconduite ou un comportement contraire à l'éthique; c'est toujours la bonne chose à faire

Responsabilités supplémentaires des gestionnaires :

Les gestionnaires de Cognizant sont tenus de respecter une norme encore plus élevée et ont une responsabilité particulière de fonctionner avec intégrité, de modéliser et de promouvoir un comportement éthique et de s'assurer que les collègues font toujours ce qu'il faut. En tant que gestionnaire, vous devez :

- Tenir votre équipe responsable en donnant l'exemple en respectant les principes du Code de déontologie.
- Communiquer avec votre équipe au sujet de nos valeurs fondamentales et de l'importance de l'intégrité
- Confronter des situations difficiles et demander conseil en cas de doute
- Éviter le favoritisme en fonction de considérations et de relations personnelles
- Promouvoir une culture de respect et de collaboration au sein de votre équipe
- Créer un environnement sécuritaire où les membres de l'équipe peuvent partager leurs points de vue et soulever leurs préoccupations sans craindre de représailles
- Écouter les préoccupations des associés et les transmettre aux équipes internes appropriées, au besoin.

Accéder à la ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité de Cognizant



La ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité de Cognizant offre les services d'un fournisseur tiers, qui sont disponibles par téléphone ou en ligne 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Il est possible de signaler des violations suspectées ou de faire part d'inquiétudes de façon anonyme, là où les lois locales le permettent. Cependant, nous vous encourageons à vous identifier lorsque vous signalez une infraction afin qu'on puisse obtenir d'autres renseignements, au besoin. Lorsque possible et là où la loi le permet, votre identité restera entièrement confidentielle. La ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité offre aussi un service de réponse aux questions auquel les associés peuvent poser des questions.

Pour accéder à la ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité sur Internet, rendez-vous sur <http://www.cognizant.com/compliance-helpline> et suivez les instructions pour soumettre un rapport.

Pour effectuer un signalement par téléphone, veuillez composer le numéro correspondant précisément à votre pays et suivez les invites :

Tous les autres endroits :
Code d'accès du pays + 866 824 4897
Des codes d'accès direct AT&T supplémentaires sont disponibles à l'adresse <https://www.business.att.com/collateral/access.html>.



Cognizant (Nasdaq-100: CTSH) met sur pied des entreprises modernes. Nous aidons nos clients à moderniser la technologie, à réimaginer les processus et à transformer les expériences afin qu'ils puissent continuer à progresser dans un monde en constante évolution. Ensemble, nous améliorons la vie quotidienne. Découvrez comment à www.cognizant.com ou @Cognizant.

Siège social mondial

300, boul. Frank W. Burr
Bureau 36, 6e étage
Teaneck, NJ 07666 États-Unis
Tél : (201) 801 0233

Siège social européen

280 Bishopsgate
London
EC2M 4AG
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0) 020 7297 7600

India Corporate Office

Siruseri-Software Technology Park of India (STPI)
SDB Block – Ground Floor North Wing
Plot No H4, SIPCOT IT Park
Chengalpattu District
Chennai 603103, Tamil Nadu
Tél. : 1 800 208-6999

Siège social de l'Asie-Pacifique

1 Fusionopolis Link,
Level 5 NEXUS@One-North,
North Tower, Singapore 138542
Tél : +65 6812 4000

© Droits d'auteur 2025—2027, Cognizant. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation écrite expresse de Cognizant. Les informations fournies dans le présent document peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Toutes les autres marques de commerce mentionnées dans les présentes sont la propriété de leurs titulaires respectifs.